



Faut-il porter plainte pour se faire rembourser ?

Par Receptionist

Bonjour, j'ai commandé les colis sur AliExpress (mauvaise idée.)Leur compagnie de transport à la mauvaise tendance de voler les colis. Après une livraison qui a échoué car mon adresse n'existait pas, une autre où je n'étais pas là à 22h apparemment. Pour ensuite me dire que les colis ont été livrés dans la boîte aux lettres. Évidemment ils n'ont pas été livrés dans la boîte aux lettres. J'ai une toute petite boîte aux lettres et c'était deux paires de chaussures. Donc évidemment ça ne rentrait pas. J'ai signalé à aliexpress qui me disait d'aller voir la société de transport. Ce que j'ai fait ils ne m'ont pas répondu pendant deux semaines. Et ensuite lorsqu'il m'a enfin répondu, ils m'ont dit qu'il ne connaissait pas ses numéros de suivi. J'ai donc contacté PayPal et ils ont clôturé le dossier. Je ne sais pas quoi faire. Je ne sais pas si je dois porter plainte. Je ne sais pas ce que je dois entamer comme démarches judiciaires, car c'est la deuxième fois qu'on me vole un colis de cette compagnie de transport qui est FDE transport

Par yapasdequoi

Bonjour

C'est le vendeur qu'il faut relancer. Par courrier RAR de préférence.

Relisez les CGV.

Cette plate-forme est-elle située en France ? En Europe ? Si non ce sera compliqué...

La compagnie de transport est liée par contrat avec le vendeur, pas avec vous.

Si c'est une habitude... préférez une livraison contre signature. C'est plus cher (bah oui.. ya une assurance).

Mais c'est plus sûr ! Et vous avez un recours...